

Fiche technique

VE802 - NITREX 802 (821C)

Désignation :

GANT TOUT NITRILE NITREX 802

Tailles :

6/7 - 7/8 - 8/9 - 9/10 - 10/11

Coloris :

Vert



Descriptif :

Gant nitrile, finition extérieur adhésivé sans silicone, intérieur floqué coton, manchette finition bord droit. Longueur : 33 cm. Épaisseur : 0,40 mm. Extérieur chloriné.

Matériaux :

100% nitrile (latex acrylonitrile butadiène : NBR) - teinte vert

Flocage : 100% coton

Points forts :

Gants étanches. Structure relief sur paume et doigts. Excellente résistance à de nombreux produits chimiques. Très bonne résistance à l'abrasion. SUPPRESSION DE L'ALLERGIE DUE AU LATEX NATUREL. (Absence de silicone).

Instructions d'emploi :

Gant de protection contre les risques mécaniques, chimiques et micro organiques, prévu pour un usage général sans risque de déchirure. Excellente résistance à l'abrasion. Gant pouvant être utilisé pour un usage alimentaire* avec contact intermittent.

*Compatible avec tous les aliments secs ou humides et gras.

Limites d'utilisation :

Ne pas utiliser hors de son domaine d'utilisation défini dans les instructions d'emploi ci-dessus. Ne pas utiliser avec des produits chimiques corrosifs, toxiques ou irritants autres que ceux cités dans les performances sans essais préalables. Ces gants ne contiennent pas de substance connue comme étant cancérogènes, ni toxiques. Veillez à l'intégrité de vos gants avant et pendant l'utilisation, les remplacer si nécessaire.

Instructions de stockage :

Stocker au frais au sec à l'abri du gel et de la lumière dans leurs emballages d'origine.

Instructions de nettoyage / d'entretien :

Rincer à l'eau froide ou tiède, et laisser sécher.

Performances :

Conforme aux exigences de la directive européenne 89/686, notamment en terme d'ergonomie, d'innocuité, de confort, d'aération, de souplesse et aux normes EN420:2003 (dextérité 5), EN388:2003 (4,1,0,1) et EN374-1. Testé selon les normes EN374-2:2003 détermination de la résistance à la pénétration (Niveau 2 : NQA<1,5) et EN374-3:2003 (AJKL) (*) niveaux de perméation de 1 à 6 (A : Méthanol = 3, J : n-Heptane = 6, K : Soude caustique 40% (NaOH) = 6, L : Acide sulfurique 95%-98% = 4, Butanol = 6, Cyclohexane = 6, Di-Isobutyle Céto = 5, Ethyl Ether = 2, Ethylène Glycol = 6, Formaldéhyde (37%) = 6, Acide chlorhydrique 37% = 6, Iso-Octane = 6, Kérosène = 6, Ether de pétrole = 6, Tétrachloroéthylène = 5, Térébenthine = 6, Essence sans plomb 98 octane # 4 étoiles = 6, Méthyl ter Butyl Ether = 5, Acétate d'Amyle = 3, Acide Acétique glacial = 3, Solvant Naphta = 5, Diméthylsulfoxyde = 2).

Conforme aux exigences du règlement (CE) n°1935/2004 (abrogeant la directive 89/109/CEE), relative aux matériaux



DELTA PLUS GROUP

La Peyrolière - B.P. 140 - 84405 APT Cedex - France
www.deltaplus.fr



UPDATE : 05/12/2013

Fiche technique

VE802 - NITREX 802 (821C)

destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires(*), et de la directive 2002/72/CE (abrogeant la 90/128/CEE), relative aux matériaux plastiques destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

*Gant compatible avec tous les aliments secs ou humides et gras, d'après les mesures des limites de migration de la directive 85/572/CEE.

- **Regulation (EC) No 1935/2004** RÈGLEMENT (CE) No1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE



- **EN388:2003** Gants contre les risques Mécaniques (Niveaux obtenus sur la paume)



4 : Résistance à l'abrasion (de 0 à 4)
1 : Résistance à la coupure par tranchage (de 0 à 5)
0 : Résistance à la déchirure (de 0 à 4)
1 : Résistance à la perforation (de 0 à 4)

- **EN420:2003** Exigences Générales pour les gants de protection.

- **EN374-3:2003** Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 3: détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques



AJKL : Gants résistants à la perméation des produits chimiques, testés selon l'EN374-3

- **EN374-2:2003** Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 2: détermination de la résistance à la pénétration



AQL<1.5 : Gants résistants aux micro-organismes (bactéries, champignons), testés selon l'EN374-2